



Intérêts pecuniaires divorce

Par hortenselle, le 10/05/2015 à 09:20

Bonjour, le jugement de divorce de mon fils vient de lui parvenir, il doit régler les intérêts pecuniaires, ceux-ci vont être [s]enormes[/s], son épouse est dépendante compulsive (c'était une des causes du divorce)et a continué à faire des crédits revolving depuis 3 ans qu'ils sont séparés .Il hésite entre accepter le jugement et voir comment s'en sortir... ou faire appel et dans ce cas , elle continue à faire des crédits en étant mariée. Ils on déjà partagé les dettes il y a 3 ans avant la séparation, il a honoré ses dettes(qui n'étaient pas les siennes, d'ailleurs) et voilà qu'on recommence, avec un jugement !

Que peut il se passer ? que peut il faire ?

Il est dépressif, en traitement psychiatrique assez lourd, merci de votre aide